

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **10 décembre 2012**

Délibération n° 2012-3389

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Solaize

objet : Réalisation de la VN 25 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 30 novembre 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 12 décembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Olivier, Mme Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Barral (pouvoir à M. Crimier), Albrand (pouvoir à M. Millet), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Dumas (pouvoir à M. Quiniou), Gléréan (pouvoir à M. Suchet), Havard (pouvoir à M. Huguet), Mme Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), M. Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à Mme Tifra).

Absents non excusés : M. Buna, Mme Bab-Hamed, MM. Bolliet, Giordano, Mme Pallega.

Conseil de communauté du 10 décembre 2012**Délibération n° 2012-3389**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Solaize

objet : **Réalisation de la VN 25 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 novembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté a approuvé, par sa délibération n° 2008-0455 du 15 décembre 2008, l'inscription à la programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014 de l'opération "Réalisation de la VN 25 à Solaize".

La réalisation de la VN 25 s'inscrit dans le cadre des voiries nouvelles prévues au plan local d'urbanisme (PLU), dans lequel figure un emplacement réservé de 10 mètres de largeur pour cette voie, entre la rue du Rhône et la rue Gilbert Descrottes.

Les objectifs de cette voirie sont de créer une desserte pour permettre le développement résidentiel du secteur de la Charrière et de proposer une alternative aux circulations de transit, aujourd'hui supportées par la rue des Eparviers.

Le projet consiste en la réalisation d'une chaussée à double sens, axée en milieu d'emprise et bordée de trottoirs. Des sur-largeurs d'emprise permettent d'aménager 2 îlots d'espaces verts et des places de stationnement.

Préalablement aux travaux de voirie, la direction de l'eau réalisera un réseau d'assainissement avec stockage avant rejet à débit limité dans le réseau de la rue du Rhône.

Le montant global de l'opération est estimé, en investissement, à 1 670 000 € TTC pour le budget principal et 795 000 € HT pour le budget annexe de l'assainissement.

Par délibération n° 2010-1908 du 16 décembre 2010, le Conseil de communauté a approuvé l'individualisation partielle d'une autorisation de programme pour les études et le foncier, d'un montant de 720 000 € TTC.

Aussi, le montant de la présente demande d'individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour les travaux est égal à 950 000 € TTC pour le budget principal et 795 000 € HT pour le budget annexe de l'assainissement.

Les travaux correspondants seront traités par voie d'appel d'offres et sur les marchés à bons de commande pour les lots de faible montant ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le lancement des travaux de réalisation de la VN 25 à Solaize.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, sur les opérations n° 0P09O2325 et n° 2P09O2325.

Pour un montant total de :

- opération n° 0P09O2325 : 950 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

. 850 000 € TTC en 2014,

. 100 000 € TTC en 2015 ;

- opération n° 2P09O2325 : 795 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement, répartis selon l'échéancier suivant :

. 600 000 € HT en 2013,

. 195 000 € HT en 2014.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 670 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal et à 795 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 décembre 2012.